
**Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation
tenue le mardi 24 novembre 2009 à 18 h 30
maison de la culture Mercier, 8105, rue Hochelaga, Montréal**

PRÉSENCES :

Monsieur Réal MÉNARD, maire d'arrondissement
Monsieur Laurent BLANCHARD, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Louise HAREL, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Monsieur Gaëtan PRIMEAU, conseiller du district de Tétéreaultville
Madame Lyn THÉRIAULT, conseillère du district de Louis-Riel

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE TENUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LAURENT
BLANCHARD, CONSEILLER DU DISTRICT D'HOCHELAGA**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Josée Guy, directrice d'arrondissement
Monsieur Renaud Côté, directeur, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du
développement social
Madame Michèle Giroux, directrice, Direction de l'aménagement urbain et services aux
entreprises
Monsieur Claude B. Plante, directeur, Direction des services administratifs
Madame Lina Allard, chef de division, Direction des travaux publics
M^e Julie Doyon, secrétaire d'arrondissement

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Environ 80 citoyens-nes.

Ouverture de l'assemblée

Le président d'assemblée, Monsieur Laurent Blanchard, déclare l'assemblée ouverte à 18 h 30.

CA09 27 0404

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Réal MÉNARD

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Considérant que les citoyens-nes qui assistent à l'assemblée ne manifestent aucun intérêt pour la présentation du Règlement 01-275-49 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de définir et régir l'usage « salon Internet » et de régir l'usage « école d'enseignement spécialisé », le président de l'assemblée autorise le conseiller en aménagement, Monsieur Robert Denis à ne pas procéder à cet exposé.

Présentation par Monsieur Robert Denis, conseiller en aménagement à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises du projet de Règlement 01-275-52 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de modifier les exigences de zonage relatives à l'apparence des maisons de vétérans.

Monsieur Robert Denis explique aux personnes présentes la procédure d'approbation applicable.

- 1- Elle mentionne que le règlement devrait inclure les revêtements de vinyle et de canexel.
- 2- Elle croit que tous les voisins n'ont pas reçu la lettre d'invitation et n'ont pas vu les avis publics.
- 3- Il demande pourquoi le conseil d'arrondissement n'a pas respecté son engagement de consulter les citoyens par une invitation personnelle.

Il demande une autre consultation publique avec invitation.

Il veut savoir qui a demandé des modifications.
- 4- Relativement aux personnes concernées, il demande pourquoi elles n'ont pas été avisées du changement de réglementation et n'ont pas reçu d'invitation.

Il pose des questions sur les balcons et les rampes.

Suspension de l'assemblée à 19 h 02, reprise à 19 h 05.

- 5- Il demande que d'autres types de matériaux soient acceptés pour les revêtements extérieurs et veut connaître le délai d'acceptation du règlement.
- 6- Elle demande quelles sont les intentions de préserver les allures d'origine.
- 7- Aucune intervention
- 8- Il mentionne être abasourdi des changements, il aurait voulu qu'une assemblée publique de consultation ait lieu et il mentionne être mal informé et qu'il est insatisfait des matériaux proposés.
- 9- Il veut faire des rénovations pour recevoir un crédit d'impôt et il aimerait à cet effet mettre du bois.

Présentation par Monsieur Robert Denis, conseiller en aménagement à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, du projet particulier PP27-0113 dont l'objet est de modifier le projet particulier PP27-0022 afin d'ajouter l'usage « débit de boissons ».

Monsieur Robert Denis explique aux personnes présentes la procédure d'approbation applicable.

Période de questions

Aucune question.

Présentation par Monsieur Sylvain Decoste, conseiller en aménagement à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, du projet particulier PP27-0114 dont l'objet est de permettre l'installation d'un écran visuel et acoustique sur un bâtiment de la compagnie Vidéotron situé au 2155, boulevard Pie-IX, localisé entre les rues de Rouen et Ontario Est.

Monsieur Sylvain Decoste explique aux personnes présentes la procédure d'approbation applicable.

Aucune question.

Présentation par Monsieur Sylvain Decoste, conseiller en aménagement à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, du projet particulier PP27-0115 dont l'objet est de permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 1620, rue Préfontaine, à des fins de bureau, localisé entre les rues Adam et Ontario Est.

Monsieur Sylvain Decoste explique aux personnes présentes la procédure d'approbation applicable.

Aucune question.

Présentation par Monsieur Robert Denis, conseiller en aménagement à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, du projet particulier PP27-0118 dont l'objet est d'autoriser l'usage « institution financière » dans un agrandissement en hauteur du bâtiment situé au 2775, de la rue Des Ormeaux.

Monsieur Robert Denis explique aux personnes présentes la procédure d'approbation applicable.

Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est complété, Monsieur Laurent Blanchard déclare la levée de l'assemblée à 19 h 57.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DE DÉCEMBRE 2009

Monsieur Réal Ménard
Maire d'arrondissement

M^e Julie DOYON
Secrétaire d'arrondissement

Afin de tenir compte de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les informations de nature nominative ont été supprimées de cette version électronique.

La version officielle de ce procès-verbal peut être consultée au 5600, rue Hochelaga, Bureau RC30, durant les heures normales d'ouverture.